PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

En période de sécheresse, l'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau permet de protéger la disponibilité de la ressource

Principales restrictions réglementaires applicables en situation de sécheresse pour les PARTICULIERS et les COLLECTIVITES

(Pour en savoir plus, se référer à l'arrêté en vigueur disponible en ligne ou via le QRCode)

Les dispositions présentées ci-dessous ne s'appliquent pas :

- à l'utilisation des eaux stockées dans les retenues d'eau (plans d'eau, lagunes, mares, réserves) étanches, déconnectées du milieu naturel (rivières, canaux, nappes) remplies entre le 1er novembre et le 31 mars.
- à l'utilisation des eaux pluviales collectées à partir de surfaces imperméabilisées et stockées dans des aménagements réguliers (ex : récupération des eaux de toitures stockées dans des cuves),
- à l'utilisation des eaux usées traitées satisfaisant aux obligations réglementaires.

	Arrosage					Nettoyage		Remplissage			Alimentation		Gestion des cours d'eau			
	Espaces arborés, massifs fleuris	Jardins potagers	Pelouses	Terrains de sport, hippodromes et activités équestres	Golfs	Véhicules en sation de lavage	Façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	Fontaines privées d'ornement	Piscines privées (de plus d'1m3)	Plans d'eau	Abreuvement et hygière des animaux	Eau potable (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile)	Navigation fluviale	Rejets urbains et industriels	Manoeuvres des ouvrages hydraulique	Travaux en cours d'eau
Vigilance	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Autolimitation	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau	✓ Sensibilisation règle bon usage d'économie d'eau
Alerte	~ Interdiction entre 8h et 20h	~ Interdiction entre 11h et 18h	✗ Interdiction	~ Interdiction entre 8h et 20h	~ Interdiction entre 8h à 20h	~ Interdiction Sauf avec piste équipées de haute pression ou équipées système de recyclage à 70% ou en mode ECO	~ Interdiction Sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	✗ Interdiction en circuit ouvert	✗ Interdiction sauf remise à niveau et premier remplissage	✗ Interdiction sauf pisciculture déclarées et baignades autorisées	✓ Pas de limitation sauf arrêté spécifique	✓ Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique	✓ Regroupement des bateaux pour le passage des écluses *Arrêt de la navigation si nécessaire*	✓ Limitaton de la pollution émise au strict minimum	✗ Interdiction sauf manœuvres nécessaires pour des questions de sécurité, et pour le maintien des écoulements	✗ - Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques - Obligation de respecter e débit réservé à l'aval des travaux
Alerte renforcée	✗ Interdiction *Sauf de 20h à 9h pour les arbres plantés depuis moins de 2 ans*	~ Interdiction de 8h à 20h	✗ Interdiction	✗ Interdiction	✗ Interdiction	~ Interdiction Sauf avec piste équipées de haute pression ou équipées système de recyclage à 70% ou en mode ECO	✗ Interdit Sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	✗ Interdit en circuit ouvert	✗ Interdiction sauf remise à niveau et premier remplissage	✗ Interdiction sauf pisciculture déclarées et baignades autorisées	✓ Pas de limitation sauf arrêté spécifique	✓ Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique	✓ Regroupement des bateaux pour le passage des écluses *Arrêt de la navigation si nécessaire*	✓ Limitaton de la pollution émise au strict minimum	✗ Interdiction sauf manœuvres nécessaires pour des questions de sécurité, et pour le maintien des écoulements	✗ Report des travaux sauf : - situation d'assec total - pour des raisons de sécurité - dans le cas d'une restauration, renaturation du cours d'eau Déclaration au service de police de l'eau de la DDT
Crise	✗ Interdiction *Sauf de 20h à 9h pour les arbres plantés depuis moins de 2 ans*	~ Interdiction de 8h à 20h	✗ Interdiction	✗ Interdiction	✗ Interdiction	✗ Interdiction sauf impératif sanitaire	✗ Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	✗ Interdit en circuit ouvert	✗ Interdiction	✗ Interdiction sauf pisciculture déclarées	✓ Pas de limitation sauf arrêté spécifique	✓ Pas de limitation sauf arrêté municipal spécifique	✓ Regroupement des bateaux pour le passage des écluses *Arrêt de la navigation si nécessaire*	✓ Limitaton de la pollution émise au strict minimum	✗ Interdiction sauf manœuvres nécessaires pour des questions de sécurité, et pour le maintien des écoulements	✗ Report des travaux sauf : - situation d'assec total - pour des raisons de sécurité - dans le cas d'une restauration, renaturation du cours d'eau Déclaration au service de police de l'eau de la DDT

Poster des restrictions en Maine-et-Loire pour les collectivités selon le niveau de restriction